

COMMISSION SCOTERS

*Urbanisation &
transports en commun*



1° Un rappel du SCOTERS

2° Un point de vue : la distance
de déplacements

3° Les niveaux d'actions

1 Un rappel du SCOTERS

Un principe majeur ...

- « *développer prioritairement l'habitat dans les secteurs desservis par les transports en commun* »
- *4000 nouveaux logements par an sont nécessaires*

...Qui se décline :

→ optimiser les transports en commun existants

- améliorer la qualité des transports en commun existants (fréquence, confort...)
- adapter les trafics au réseau de voirie existant (éviter le transit dans de la voirie de desserte locale)
- réglementer le stationnement

→ organiser et développer la desserte en transports collectifs

pour les pôles urbains de l'agglomération strasbourgeoise, bourgs centre, secteurs à desservir permettant d'atteindre les objectifs de production de logements

→ mailler le réseau de transports collectifs et favoriser l'intermodalité

- créer des interconnexions entre réseau urbain et dessertes régionales /grande vitesse
- rendre les arrêts très accessibles (rabattement, petits parkings relais, accès et stationnement des vélos facilités...)

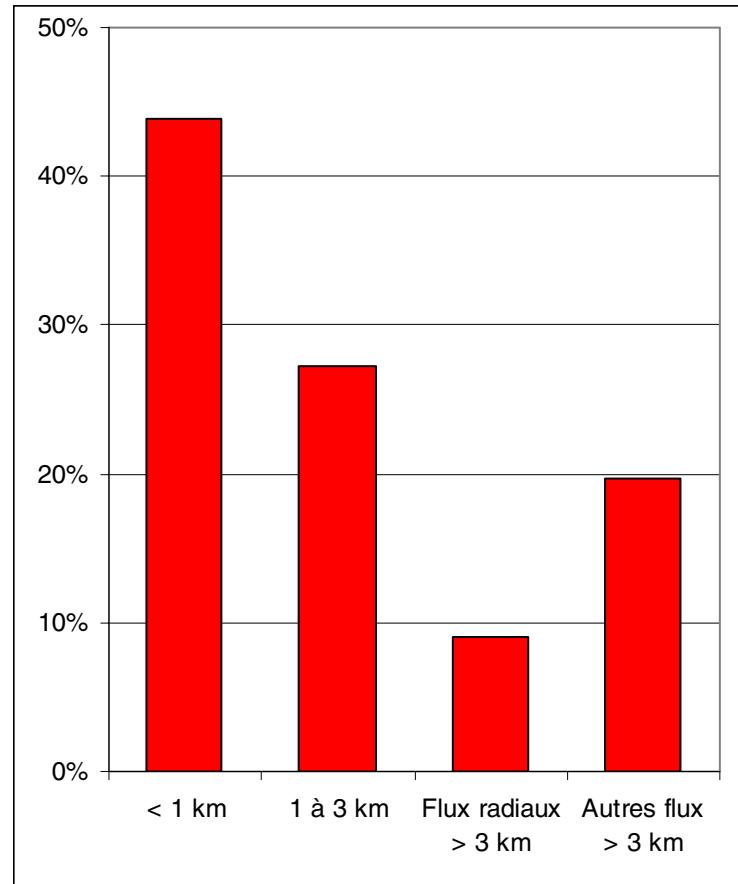
→ limiter l'usage de la voiture pour les déplacements domicile-travail

- ne pas augmenter la performance de la desserte globale radiale vers Strasbourg

2 Un point de vue : la distance de déplacements

Point de vue retenu :
celui du citoyen

- Importance des flux de proximité piétonne
- flux piétons et cyclables : plus de 70% de tous les déplacements internes à la CUS
- faiblesse des flux radiaux de plus de 3 km
- Importance des relations transversales de plus de trois kilomètres, notamment hors CUS



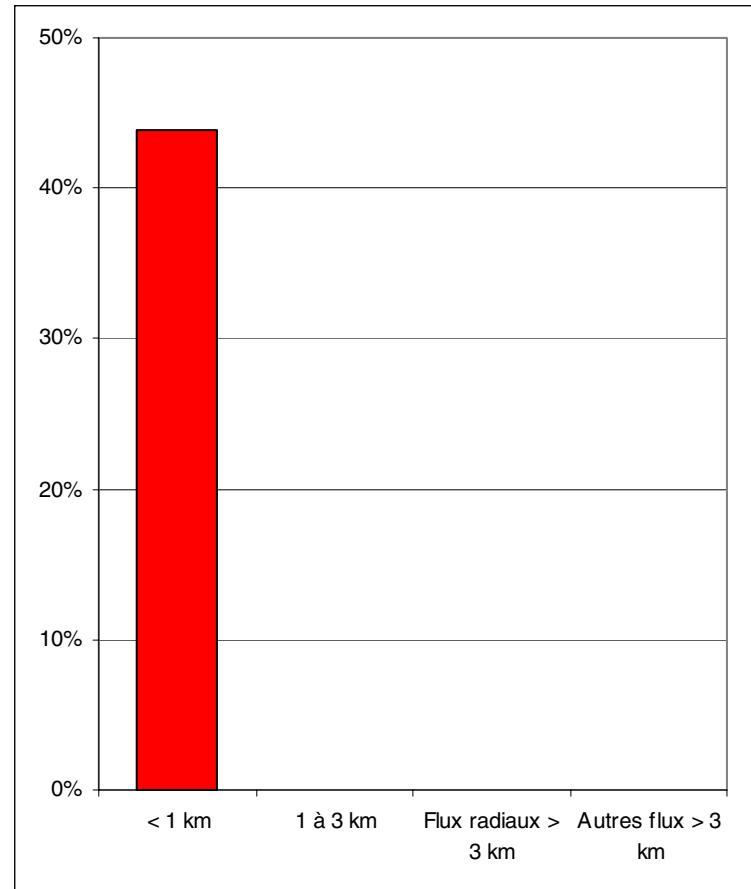
3 Les niveaux d'actions

3.1 Déplacements de courte distance (moins de 1 km)

Un quart de ces déplacements se fait aujourd'hui en voiture

Influer positivement sur la répartition entre modes de déplacements

- ➔ développer l'usage de la marche à pied et du vélo.



3 Les niveaux d'actions

3.1 Déplacements de courte distance (moins de 1 km) (suite)

3.1.1 Jouer sur la qualité de l'espace public

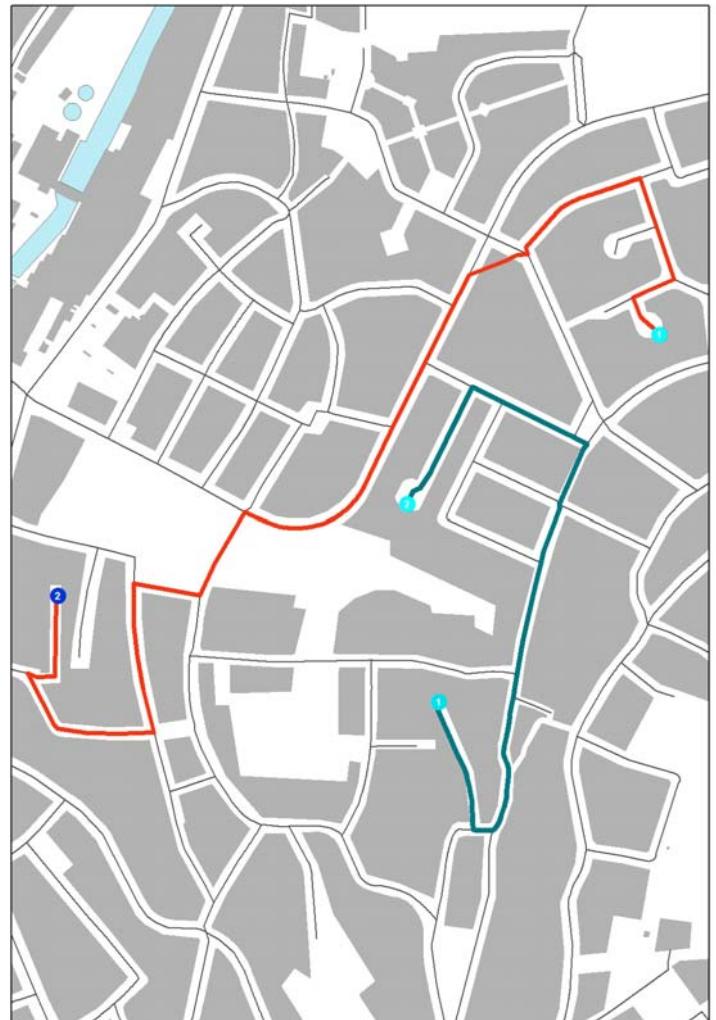


3 Les niveaux d'actions

3.1 Déplacements de courte distance (moins de 1 km) (suite)

3.1.2 Jouer sur la forme urbaine

- Limiter les impasses
- Mailler autant que possible le réseau piétons / vélos



3 Les niveaux d'actions

3.1 Déplacements de courte distance (moins de 1 km) (suite)

3.1.3 Limiter l'enchaînement des déplacements

Cette pratique est **individuelle** et économie en déplacements ... dans l'absolu.

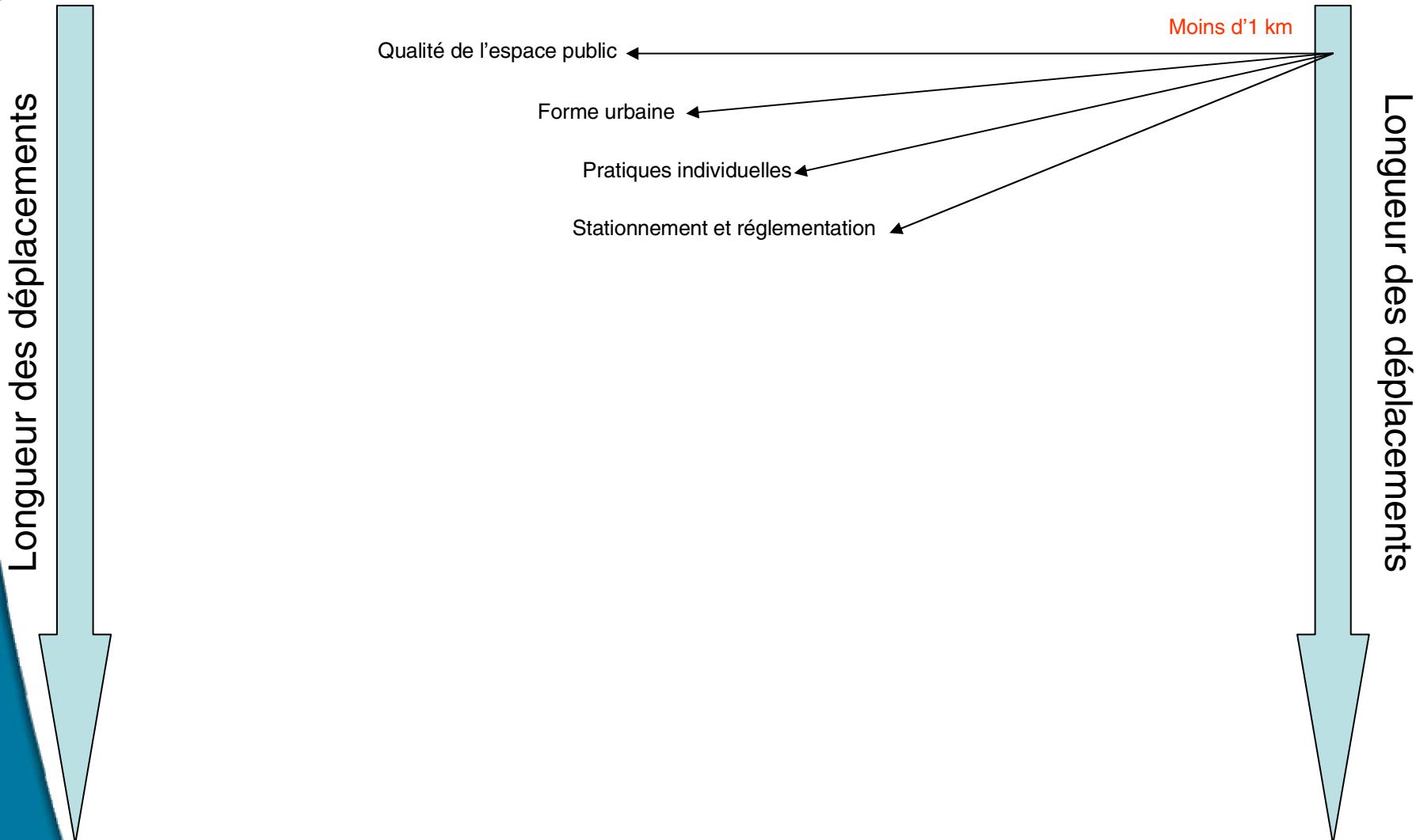
Elle peut aussi conduire à utiliser la voiture pour des déplacements qui pourraient se faire autrement.

Mode d'action :

La réglementation, adoptée par la commune peut permettre de favoriser le développement de la marche à pied pour les services de proximité (école, commerce, ...).



URBANISATION & TRANSPORTS EN COMMUN



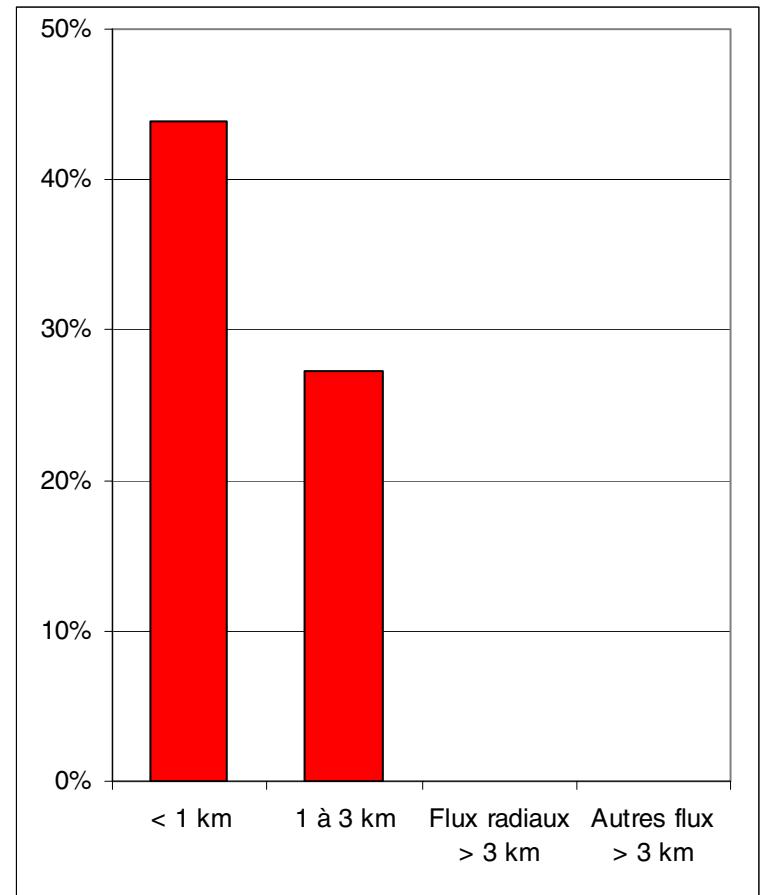
3 Les niveaux d'actions

3.2 Déplacements de moyenne distance (1 à 3 km)

60% de ces déplacements se font aujourd'hui en voiture

Influer positivement sur la répartition entre modes de déplacements

→ développer l'usage du vélo
(et la marche à pied)



3 Les niveaux d'actions

3.2 Déplacements de moyenne distance (de 1 à 3 km) (suite)

3.2.1 Qualité des espaces publics

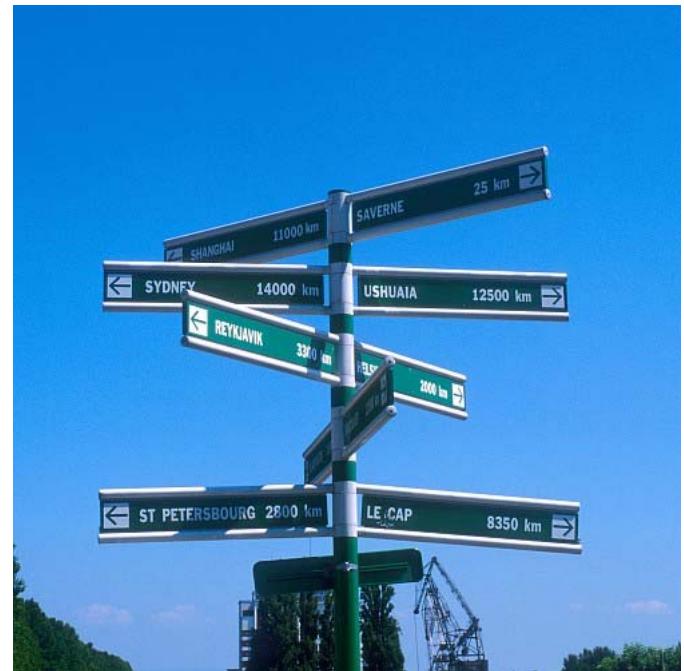
Cf. précédemment

3.2.2 Forme urbaine, cheminements

Cf. précédemment

Mode d'action (complémentaire)

- Maillage du réseau cyclable



3 Les niveaux d'actions

3.2 Déplacements de moyenne distance (de 1 à 3 km) (suite)

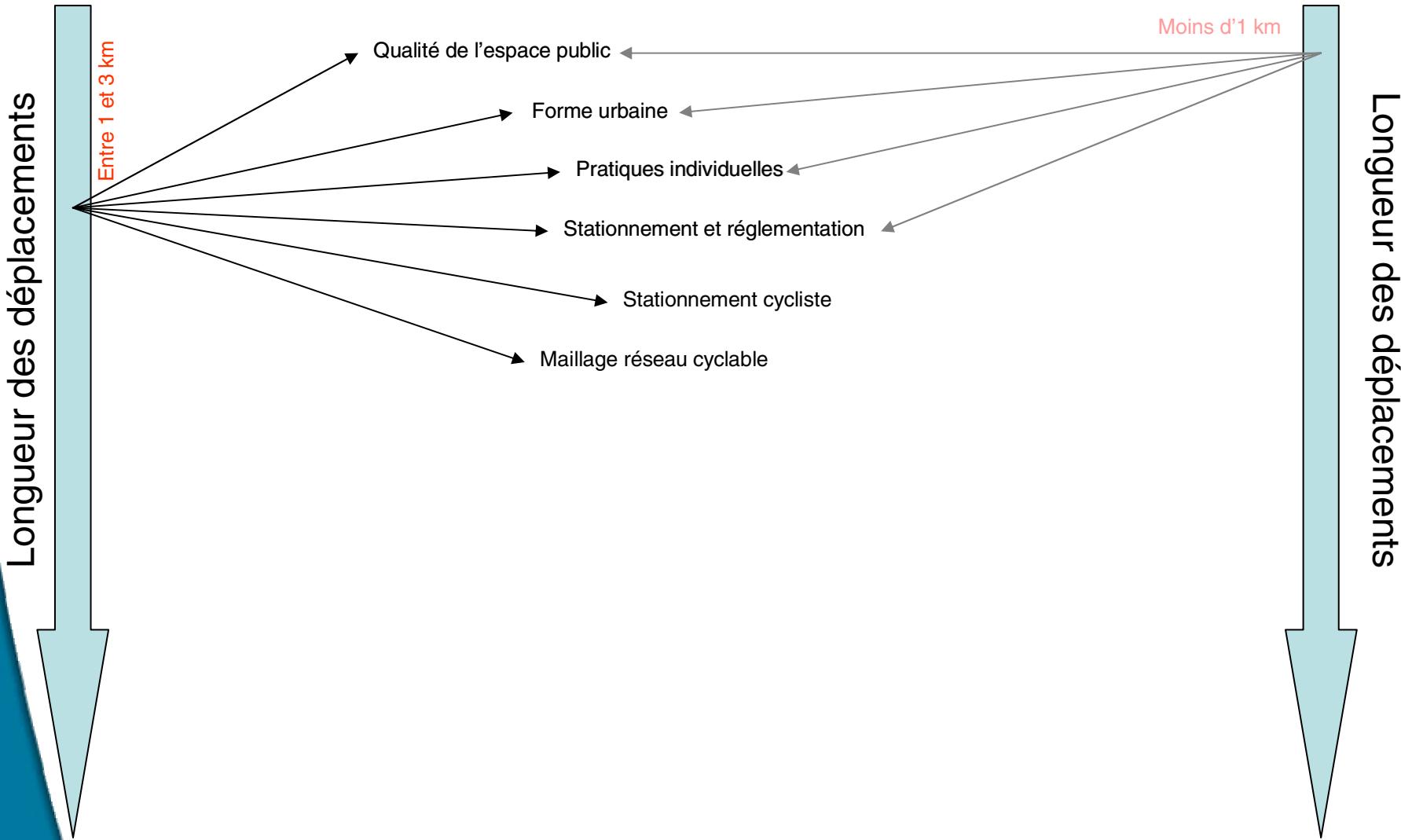
3.2.3 Rendre leur compétitivité aux modes autres que la voiture

Mode d'action :

- lutter contre le stationnement sauvage (stationnement, pouvoir de police du maire de la commune)
 - développer les abris vélos, notamment dans les constructions neuves (PLU)
 - améliorer prioritairement les cheminements « doux » dans les plans de circulation quand c'est possible



URBANISATION & TRANSPORTS EN COMMUN



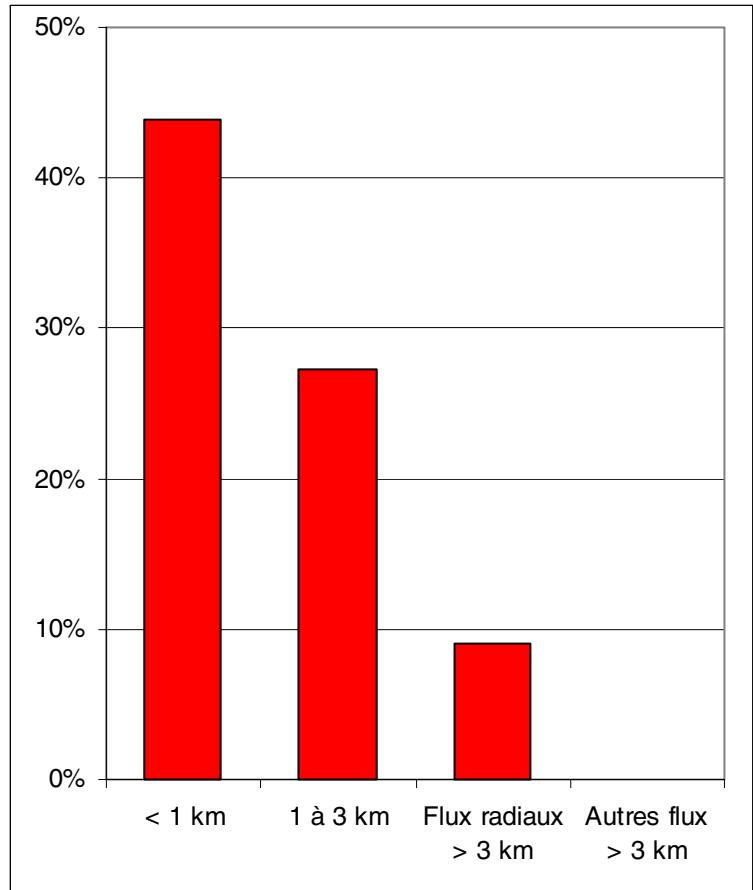
3 Les niveaux d'actions

3.3 Déplacements vers Strasbourg de plus de 3 km

70% de ces déplacements se font aujourd'hui en voiture

Influer positivement sur la répartition entre modes de déplacements

➔ développer l'usage des transports en commun



3 Les niveaux d'actions

3.3 Déplacements vers Strasbourg de plus de 3 km (suite)

3.3.1 Garantir des niveaux d'offre élevés en transports en commun là où les potentiels le permettent

Mode d'action :

- développement de l'offre TER (Région)
- développement de l'offre interurbaine (CG67) à travers la mise en place de cadencements et de ligne en site propre
- développement de l'offre urbaine (CUS) à travers des extensions tramway et une ligne de transport en commun en site propre de rocade, qui permettent un meilleur maillage et une meilleure diffusion des flux
- développement des correspondances entre les différents réseaux de transports en commun (Hoenheim, Krimmeri, ...) (Région, CUS, CG)

3 Les niveaux d'actions

3.3 Déplacements vers Strasbourg de plus de 3 km (suite)

3.3.2 Développer le rabattement vers les gares

Mode d'action :

- développer des parkings relais de proximité en amont et en lien avec l'offre TER (Région et communes). Pour les voitures et les vélos
- améliorer les liaisons vers la gare (commune)
 - espace public, cadre de vie, ...
 - signalisation,
 - ...



3 Les niveaux d'actions

3.3 Déplacements vers Strasbourg de plus de 3 km (suite)

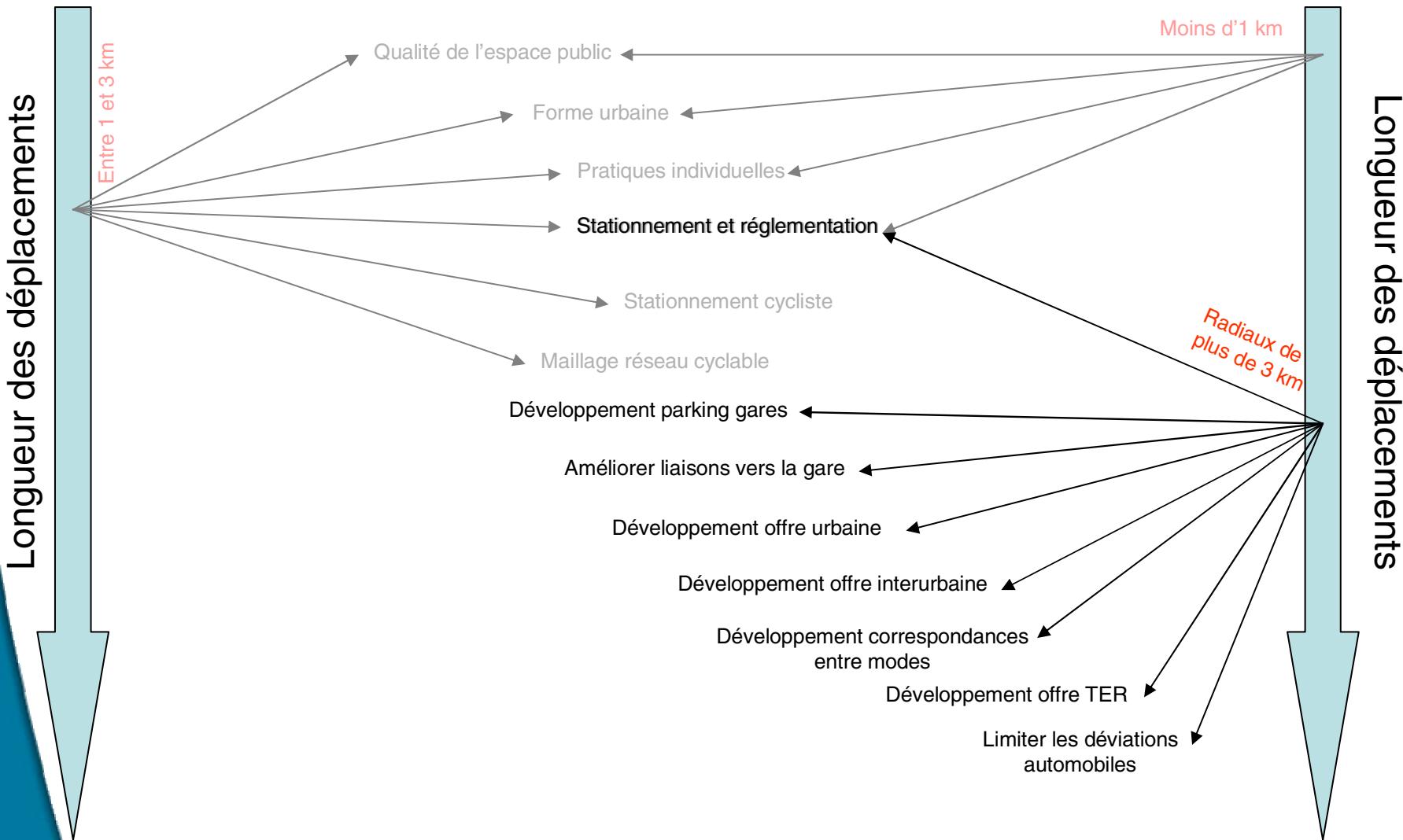
3.3.3 Ne pas favoriser l'usage de la voiture

Compte tenu du fort niveau de service en transports collectifs, il ne paraît pas opportun d'améliorer le niveau d'offre automobile

Mode d'action :

- limiter les déviations aux seules raisons de cadre de vie des résidants et la conditionner au maintien des performances vers Strasbourg (CUS, CG67, Etat)
- limiter les facilités de stationnement qui concurrencent l'usage des transports collectifs

URBANISATION & TRANSPORTS EN COMMUN

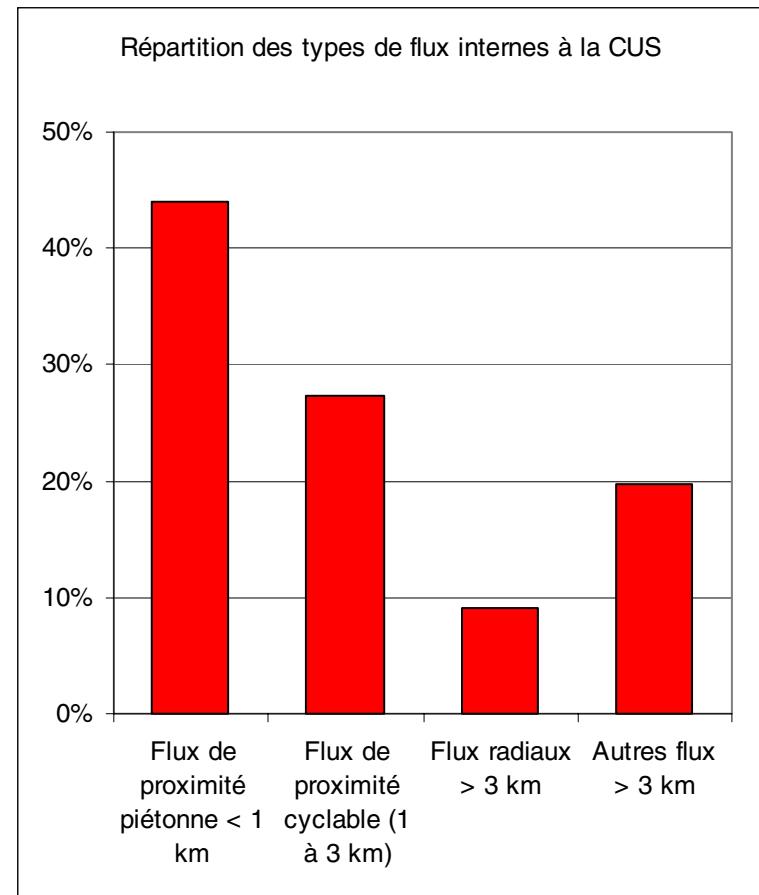


3 Les niveaux d'actions

3.4 Déplacements transversaux

85% de ces déplacements se font aujourd'hui en voiture

Influer positivement sur la répartition entre modes de déplacements



3 Les niveaux d'actions

3.4 Déplacements transversaux de plus de 3 km (suite)

3.4.1 Développer une offre en transports collectifs sur certaines liaisons.
 Ces liaisons sont en général difficiles à desservir du fait de la faiblesse des densités dans ces bourgs ou villages

Mode d'action :

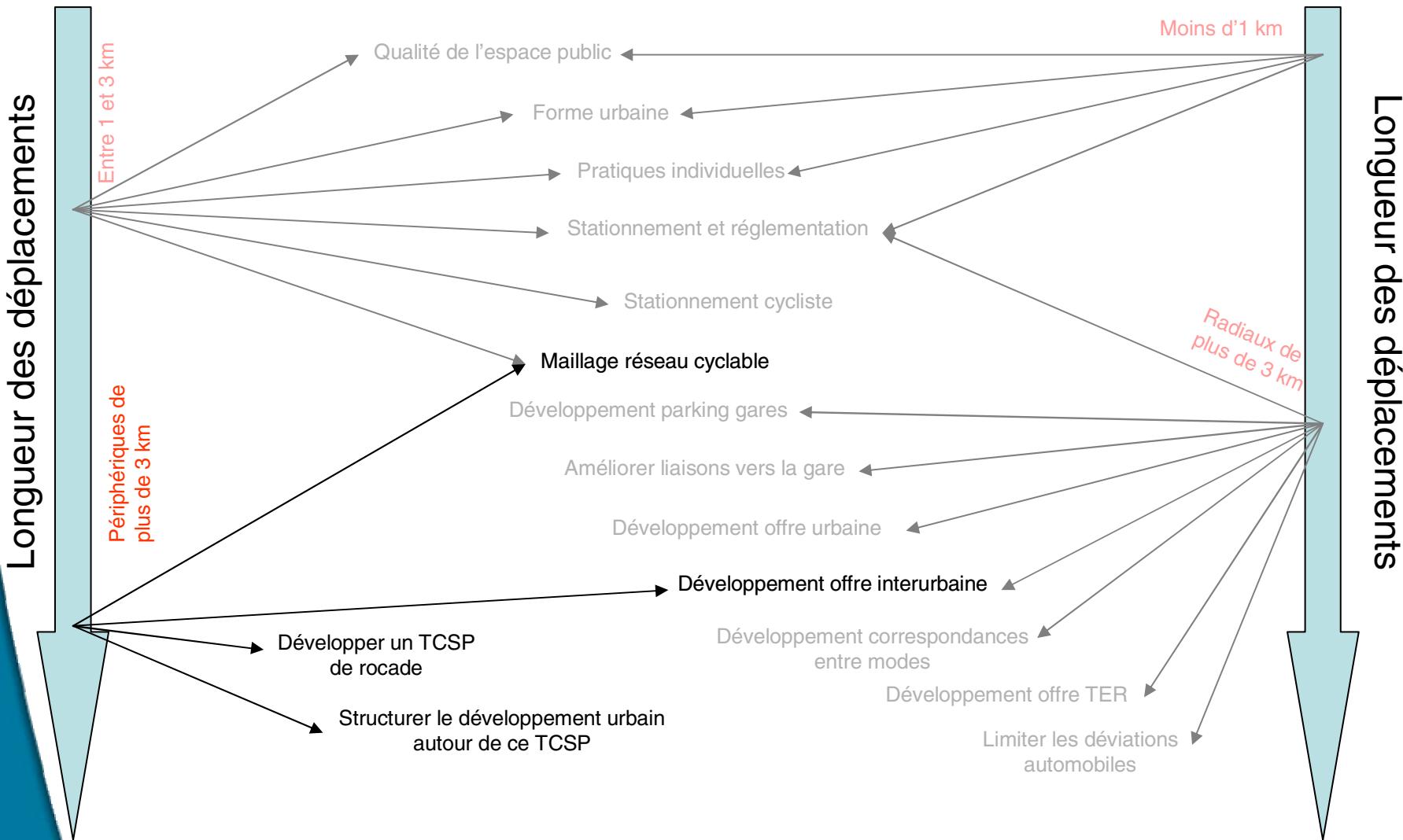
Deux actions ensemble peuvent répondre partiellement à ce point :

- développement d'une ligne de transports en commun en site propre (CUS)
- structurer le développement urbain autour de cette ligne, de pôle d'emploi en pôle d'emploi (CUS)

Le maillage du réseau de transport en commun à mettre en place à l'échelle de l'agglomération



URBANISATION & TRANSPORTS EN COMMUN



URBANISATION & TRANSPORTS EN COMMUN

Synthèse

